

*John George Lambton*  
*Durham*

## I. LES CAUSES ESSENTIELLES DES MAUX SELON DURHAM...

### ... AVANT ET AU MOMENT DE SON ARRIVÉE AU CANADA: CONFLIT CONSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

Les débats prolongés et multiples qui, quelques années durant, avaient opposé les partis dans la colonie, et les bruits qui avaient couru sur eux dans la métropole avaient produit dans mon esprit, comme dans la plupart des esprits, en Angleterre, une opinion très erronée des partis en désaccord au Bas-Canada. La querelle qu'on m'envoyait apaiser avait été une querelle entre le pouvoir exécutif et la branche populaire de la législature. Celle-ci, en apparence, avait lutté pour les droits du peuple et pour un gouvernement libre. L'exécutif, d'autre part, avait défendu la prérogative de la Couronne et les institutions qui, conformément aux principes de la Constitution britannique, avaient été établies comme un contrepoids à l'exercice sans frein du pouvoir populaire. Bien qu'au cours du conflit, certains indices eussent mis en relief l'existence de dissensions encore plus profondes et plus redoutables que celles qui auraient pu être suscitées par de simples causes politiques, je m'étais figuré, avec la plupart de mes compatriotes anglais, que la source originelle et constante du mal était dans les vices des institutions politiques des provinces. [...] Je considérai ce conflit comme une de ces querelles auxquelles, en Europe, nous ont habitués l'histoire et la connaissance des hommes: une querelle entre un peuple qui demande un accroissement des privilèges populaires et un exécutif qui défend

les prérogatives qu'il estime nécessaires au maintien de l'ordre. [...]

### ... AU MOMENT ET À LA SUITE DE SON ENQUÊTE

#### 1. Conflit constitutionnel, politique et administratif

Je reconnaissais (dans ma dépêche du 9 août) que mon séjour dans la province avait modifié du tout au tout mes idées sur l'influence relative des causes qu'on avait reconnues aux maux présents. Je n'en suis pas venu à croire, il est vrai, que les institutions du Bas-Canada étaient moins défectueuses que je les avais supposées d'abord. Par suite des circonstances spéciales où je me trouvais, j'ai pu faire un examen assez efficace pour me convaincre qu'il avait existé dans la Constitution de la province, dans l'équilibre des pouvoirs politiques, dans l'esprit et dans la pratique administrative de chaque service du gouvernement, des défauts très suffisants pour expliquer en grande partie la mauvaise administration et le mécontentement.

#### 2. Conflit national suscité par la haine et la coexistence de deux nations distinctes vivant au sein d'un même État

Le même examen m'a aussi convaincu qu'il existait une cause beaucoup plus profonde et plus efficace des dissensions particulières et désastreuses de cette province — une cause qui brisait la surface de ses institutions politiques pour s'enraciner dans son contexte social

— une cause que ne pourraient corriger ni réformes constitutionnelles ni lois qui ne changeraient en rien les éléments de la société. Cette cause, il faut la faire disparaître avant d'attendre un succès quelconque de tout autre tentative pour remédier aux maux de cette malheureuse province. Je m'attendais à trouver un conflit entre le gouvernement et le peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État; je trouvai une lutte, non de principes, mais de race. Et je m'aperçus qu'il serait vain d'essayer d'améliorer les lois ou les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui, maintenant, sépare les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles: Français et Anglais.

Il serait vaniteux de ma part d'espérer, par une description, pouvoir donner à votre Majesté une idée des haines de races que m'a forcé de reconnaître mon expérience personnelle au Bas-Canada. L'heureuse absence chez nous de toute hostilité nationale nous permet difficilement de comprendre l'intensité de la haine que la différence de langage, de lois et de coutumes suscite entre les habitants d'un même village ou les citoyens d'un même pays. Nous sommes portés à croire que le vrai motif de la querelle est autre chose, et que la différence raciale a seulement légèrement et occasionnellement accentué les rivalités attribuées à une autre cause plus habituelle. L'expérience d'une société aussi malheureusement divisée que celle du Bas-Canada conduit à une opinion exactement contraire. La haine des nationalités tombe sous les sens mêmes, d'une manière irrésistible et palpable, comme l'origine ou l'essence de toute la querelle qui divise la société. On s'aperçoit vite que les rivalités qui paraissent avoir une autre origine ne sont que les modalités de cette perpétuelle et envahissante querelle et que

toute dispute est à l'origine entre Français et Anglais ou le devient avant d'avoir touché son terme. [...]

## II. DEPUIS QUELQUES ANNÉES UNE HOSTILITÉ GÉNÉRALISÉE

L'hostilité entre les races n'a acquis son influence permanente que depuis quelques années et elle ne s'est pas montrée partout à la fois. [...] D'un autre côté, d'année en année, en dépit des diverses influences qu'un gouvernement peut exercer, et qu'aucun peuple au monde n'est plus susceptible de trouver détestables que les Canadiens français, [...] le nombre des Canadiens français sur qui pouvait compter le gouvernement a diminué à cause de ces associations qui les ont entraînés dans le camp de leurs compatriotes. Le soulèvement de 1837 a complété la division. Depuis le recours aux armes, les deux races se sont distinctement et complètement dressées l'une contre l'autre.

### 1. Opinion unanime des Canadiens anglais du Bas-Canada

Aucune section de la population anglaise n'a hésité à prendre les armes pour la défense du gouvernement. [...] L'exaspération ainsi engendrée s'est étendue à l'ensemble de chaque race. Les plus justes et les plus sensés des Anglais, ceux dont la politique avait toujours été des plus libérales, ceux qui avaient toujours favorisé la modération dans les disputes provinciales semblent, depuis ce moment, avoir pris parti contre les Français, avec autant de fermeté, sinon de férocité, que le reste de

leurs compatriotes et avoir agréé à la résolution de ne plus jamais se soumettre de nouveau à une majorité française. Quelques exceptions confirment l'existence de la règle générale de l'hostilité nationale plutôt qu'elles ne militent contre elle.

## 2. Division des Canadiens français et position de "l'establishment"

Un noyau de Français, remarquables par leurs vues larges et modérées, condamnent encore les étroits préjugés de race et la violence ruineuse de leurs compatriotes; mais ils combattent avec la même force ce qu'ils considèrent comme prétentions injustes et violentes de la minorité; ils s'efforcent de former un parti de centre entre les extrêmes. Une grande partie du clergé catholique, quelques-uns des principaux propriétaires parmi les familles seigneuriales et quelques autres subissant l'influence des anciennes alliances de parti appuient le gouvernement contre la violence révolutionnaire. [...]

## III. LES PARADOXES D'UN CONFLIT À LA FOIS POLITIQUE ET SOCIAL

Une querelle fondée sur la simple raison d'animosité nationale paraît si révoltante aux idées de bon sens et de charité qui règnent dans le monde civilisé que les partis, qui éprouvent une telle passion avec le plus de force et s'y livrent le plus ouvertement, prennent bien soin de se classer sous toutes autres dénominations que celles qui définiraient correctement leurs buts et leurs sentiments.

## 1. Les principes invoqués

Les Canadiens français ont essayé de dissimuler leur hostilité aux conséquences de l'immigration britannique et à l'introduction des institutions anglaises sous les apparences d'une guerre contre le gouvernement et contre ceux qui l'appuyaient. Ils représentaient ces derniers comme une coterie de protégés corrompus et insolents. Majoritaires, ils ont invoqué les principes du contrôle populaire et de la démocratie; ils en ont appelé aussi avec assez de succès à la sympathie des hommes politiques libéraux de toutes les parties du monde.

Les Anglais, voyant leurs adversaires heurter le gouvernement, ont lancé le cri de la loyauté et de l'attachement au lien britannique. Ils dénoncèrent aussi les dispositions républicaines des Français, qu'ils désignent ou plutôt qu'ils avaient coutume de désigner sous le nom de radicaux.

Ainsi l'on considéra les Français comme un parti démocratique qui combattait en faveur de la réforme et les Anglais comme les représentants de la minorité conservatrice qui protégeait le lien menacé de la Couronne britannique et l'autorité suprême de l'Empire. Cette idée contient une part de vérité dans la mesure où cela concerne les moyens par lesquels chaque parti tentait de faire valoir ses propres idées de gouvernement. La majorité française soutenait les doctrines les plus démocratiques sur les droits d'une majorité numérique. La minorité anglaise profitait de la protection des privilèges et se permettait de toutes celles des institutions coloniales qui permettaient au petit nombre de résister à la volonté de plus grand nombre.

## 2. Conservatisme et libéralisme véritables

Mais si l'on examine les objectifs de chaque parti, l'analogie avec notre propre politique, semble perdue, sinon complètement renversée. Les Français paraissent avoir employé leurs armes démocratiques à des fins conservatrices plutôt qu'en faveur d'un mouvement libéral et éclairé. Les sympathies des amis de la réforme se portaient naturellement du côté de la saine amélioration que la minorité anglaise essaya en vain d'introduire dans les lois désuètes de la province. Toutefois, même sur les problèmes qui, récemment, avaient été les sujets principaux de dispute entre les deux partis, il est difficile de croire que l'hostilité des races était l'effet et non la cause de l'entêtement avec lequel on soutenait ou l'on combattait les réformes désirées. Les Anglais se plaignaient du refus de l'Assemblée d'établir des bureaux d'enregistrement et d'abolir la tenure féodale. [...]

Il y a tout lieu de croire qu'un grand nombre de paysans, qui combattirent à Saint-Denis et à Saint-Charles, s'imaginèrent que le principal résultat du succès serait l'abolition des dîmes et obligations féodales; [...] que l'Assemblée s'opposa à ces changements parce que les Anglais les désiraient et que, par ailleurs, la résistance rencontrée chez les Français stimula l'ardeur des Anglais à les demander. [...]

## 3. Les principaux antagonistes en présence

### A. LA POPULATION CANADIENNE-FRANÇAISE ET SES PRINCIPAUX CHEFS

Une population sans éducation aucune et singulièrement amorphe, obéissant aveuglément à des chefs qui la gouvernent au moyen d'une confiance aveugle et d'étroits préjugés nationaux, voilà des caractères qui ressemblaient bien peu à la vigoureuse démocratie issue de la Révolution américaine avec laquelle on avait voulu établir des comparaisons.

### B. LES DIFFÉRENTES PARTIES DE LA POPULATION ANGLAISE

Encore moins ai-je pu découvrir chez la population anglaise ces serviles instruments d'une petite clique officielle, ou ces marchands fiers de leur fortune, tels que les avaient décrits leurs adversaires. J'ai trouvé que la masse de la population anglaise, composée de vigoureux fermiers et d'humbles artisans, formait une démocratie très indépendante, pas très maniable, et quelquefois plutôt tumultueuse. Bien qu'ils fissent profession constante d'ultra-loyalisme et des doctrines de «haute prérogative», je les trouvai très résolus à maintenir en eux-mêmes un grand respect des droits populaires, et singulièrement disposés à appuyer l'accomplissement de leurs désirs par les méthodes les plus fortes de pression constitutionnelle sur le gouvernement. Je trouvai la plus grande hostilité entre eux et les Canadiens. [...]

Et il faut avouer en toute justice pour ce groupe de fonctionnaires tant assaillis comme les ennemis du peuple canadien que, — sans excuser l'influence malfaisante

de ce système d'administration qu'il était appelé à mettre à exécution, — les membres des familles officielles les plus anciennes et les plus puissantes furent, de tous les Anglais du pays, ceux chez qui je trouvai, en général, le plus de sympathie et de bienveillance envers la population française. Je ne pus donc croire que cette animosité était seulement celle qui subsistait entre une oligarchie officielle et un peuple. Danvantage, j'en vins à la conviction que la lutte qui a été représentée comme une lutte de classes était, en réalité, une lutte de races. [...]

#### IV. PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX RACES ET SUPÉRIORITÉ INCONTESÉE DES "BRITISH CANADIANS"

Il est à peine possible de concevoir les descendants d'aucune des grandes nations de l'Europe aussi différents les uns des autres en caractère et en tempérament, plus totalement séparés les uns des autres par la langue, les lois et les coutumes ou placés dans ces circonstances plus propices à produire mésintelligence, jalousie et haine réciproques. Pour comprendre l'incompatibilité des deux races au Canada, il ne suffit pas de nous représenter une société composée à part égale de Français et d'Anglais. Il faut aussi avoir en tête quelle sorte de Français et d'Anglais viennent en contact et dans quelle proportion ils se rencontrent.

### 1. Origine et mentalité

#### A. INERTIE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

##### a. *Sous le Régime français*

Les institutions de France durant la période de colonisation du Canada étaient, peut-être plus que celles de n'importe quelle autre nation d'Europe, propres à étouffer l'intelligence et la liberté de la grande masse du peuple. Ces institutions traversèrent l'Atlantique avec le colon canadien. Le même despotisme centralisateur, incompétent, stationnaire et répressif s'imposa à lui. Non seulement on ne lui donna aucune voix dans le gouvernement de sa province ou dans le choix de ses dirigeants, mais il ne lui fut même pas permis de s'associer avec ses voisins pour la régie de ses affaires municipales que l'autorité centrale négligeait sous prétexte de les diriger. Il obtient sa terre d'après une tenure singulièrement propre à promouvoir son bien-être immédiat, mais qui entravait son désir d'améliorer son sort; il était aussitôt placé à la fois dans une vie de travail constant et uniforme, dans une très grande aisance et dans la dépendance seigneuriale. L'autorité ecclésiastique à laquelle il s'était habitué établit ses institutions autour de lui, et le prêtre continua à exercer sur lui son ancienne influence. On ne prit aucune mesure générale en faveur de l'éducation et comme la nécessité n'en était pas ressentie, le colon ne fit aucun effort pour réparer cette négligence du gouvernement. Nous ne devons donc pas nous étonner que, dans de telles circonstances, ces hommes habitués aux travaux incessants d'une agriculture primitive et difficile, habituellement friands de réjouissances populaires, se réunissent

rent en communautés rurales, occupant des portions d'un sol tout entier disponible et suffisant pour pourvoir chaque famille de biens matériels bien au-delà de leurs anciens moyens ou presque au-delà de leurs désirs; qu'ils ne firent guère de progrès au-delà de l'aisance que la fertilité du sol leur imposait; qu'ils demeurèrent sous les mêmes institutions le même peuple ignare, apathique et rétrograde. Le long des rives alluviales du Saint-Laurent et de ses tributaires, ils ont défriché deux ou trois bandes de terre; ils les ont cultivées d'après les plus mauvaises méthodes de petite culture. [...] Toute l'énergie qui existait parmi la population fut employée au commerce des pelleteries et à la chasse qu'eux et leurs descendants poussèrent au-delà des Montagnes Rocheuses et qu'ils monopolisèrent encore, en grande partie, dans toute la vallée du Mississipi. La masse de la société montra dans le Nouveau Monde les caractéristiques des paysans d'Europe. La société était dense et même les besoins et la pauvreté qui accompagnent le trop-plein démographique du Vieux Monde ne furent pas tout à fait inconnus ici. Ces gens s'accrochèrent aux anciens préjugés, aux anciennes coutumes, aux anciennes lois, non à cause d'un fort sentiment de leurs heureux effets, mais avec cette ténacité irrationnelle d'un peuple mal éduqué et stationnaire. Ils n'étaient pas non plus dépourvus des vertus d'une vie simple et industrielle, ni de celles que, d'un commun accord, les hommes attribuent à la nation dont ils sortent. Les tentations qui, dans les autres États, conduisent aux délits contre la propriété et les passions qui provoquent la violence étaient peu connues parmi eux. Ils sont doux et accueillants, frugaux, ingénieux et honnêtes, très sociables, gais et hospitaliers; ils se distinguent par une cour-

toisie et une vraie politesse qui pénétrèrent toutes les classes de leur société.

b. *Sous le Régime anglais*

• Signification de la Conquête

La Conquête les a transformés, mais très peu. Les classes plus élevées et les citadins ont adopté quelques coutumes et quelques sentiments anglais. Néanmoins, la négligence continue du gouvernement britannique laissa la masse du peuple sans aucune des institutions qui l'eussent élevée à la liberté et à la civilisation. Il les a laissés sans l'instruction et sans les organismes du gouvernement responsable local, qui auraient permis d'assimiler leur caractère et leurs coutumes, facilement et avantageusement, au profit d'un Empire dont ils devenaient une partie. Ils demeurent une société vieillie et retardataire dans un monde neuf et progressif. Essentiellement, ils sont encore Français, mais des Français qui ne ressemblent pas du tout à ceux de France. Ils ressemblent plutôt aux provinciaux français de l'Ancien Régime.

•• Situation en 1837

Je ne peux traiter ce sujet sans attirer l'attention sur une particularité sociale de ce peuple dont on n'a pas bien estimé le rôle dans les soulèvements du Bas-Canada. Un pays nouveau et non colonisé, l'application du droit français sur les successions et l'absence de tout moyen d'accumuler des richesses par le commerce ou l'industrie ont amené une égalité remarquable de fortunes et de conditions. Seules quelques familles seigneuriales possèdent de grandes propriétés, quoique pas toujours de grande valeur; la classe qui dépend tout à fait des gages est très

infime. La masse de la population est formée de petits propriétaires fonciers laborieux des districts ruraux, communément appelés «habitants» et de leurs parents engagés dans d'autres occupations. Il est impossible d'exagérer leur manque d'instruction; aucun moyen d'instruction n'a jamais été prévu pour eux et ils sont presque tous dépourvus au point qu'ils ne savent ni lire ni écrire. [...]

La piété et la bonté des premiers possesseurs du pays permirent la fondation, dans les séminaires qui existent en différents endroits de la province, des institutions dont les fonds et l'activité sont depuis longtemps consacrés au progrès de l'instruction. Ces institutions établissent également des séminaires et des collèges dans les villes et dans d'autres centres. L'enseignement donné dans ces maisons ressemble beaucoup à celui des écoles publiques anglaises, bien que le programme soit plus varié. Il est totalement entre les mains du clergé catholique. On estime à environ un millier le nombre d'élèves dans ces établissements et, autant que j'ai pu m'en assurer, entre deux et trois cents jeunes gens ainsi formés en sortent chaque année. Presque tous appartiennent à la famille de quelque habitant. [...] Quelques-uns deviennent prêtres, mais, comme les carrières militaires et navales sont fermées aux colons, la plupart ne peuvent trouver de situation convenant à l'idée qu'ils se font de leurs propres qualifications ailleurs que dans les «savantes» professions d'avocat, de notaire, et de médecin. Il résulte de ce phénomène que ces professions sont très encombrées. On trouve dans chaque village du Bas-Canada une abondance de notaires et de médecins qui ont peu de clientèle pour s'occuper et qui vivent parmi leurs propres familles, ou en tout cas au milieu de la même classe. [...] La plus

parfaite égalité règne toujours dans leurs relations; celui qui est supérieur par l'instruction n'est séparé du paysan singulièrement ignare qui le coudoie par aucune barrière d'usages, de fierté ou d'intérêts distincts. [...]

#### B. DYNAMISME DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-ANGLAISE...

Au sein de ce peuple, le progrès de l'immigration a introduit, récemment, une population anglaise affichant les caractéristiques familières des plus entreprenants de chaque classe de nos concitoyens.

#### ... DANS LE FONCTIONNARIAT, LA JUSTICE ET L'ARMÉE

Les circonstances du début de l'administration coloniale écartèrent du pouvoir les natifs canadiens et mirent tous les emplois de confiance et rémunérateurs aux mains d'étrangers d'origine anglaise. Les plus hautes fonctions juridiques furent également confiées au même groupe. Les fonctionnaires du gouvernement civil, ainsi que les officiers de l'armée, composèrent une sorte de classe privilégiée, occupant les premiers rangs de la société d'où était exclue l'élite même des autochtones, comme elle l'était d'ailleurs du gouvernement de son propre pays.

Ce n'est que depuis très peu d'années, ainsi que l'ont affirmé plusieurs personnes qui connaissent bien le pays, que ce groupement de fonctionnaires civils et militaires a cessé d'afficher, vis-à-vis de la classe la plus distinguée des Canadiens, un air d'exclusivité et de dédain qui était encore plus révoltant pour un peuple sensible et poli que le monopole du pouvoir et du profit; et ce favoritisme national n'a pris fin qu'après des plaintes fréquen-

ronne, qui est constamment exercée en Grande-Bretagne pour la vraie protection du peuple, n'aurait jamais dû être délaissée dans les colonies; et si l'on y introduisait le règlement du Parlement impérial, selon lequel on ne peut soumettre aucun vote d'argent sans le consentement préalable de la Couronne, on pourrait sagement l'appliquer à protéger l'intérêt public, souvent sacrifié maintenant à la mêlée pour la répartition des fonds locaux qui sert tout à donner une influence indue à certains individus ou partis.

#### C. LA CRÉATION CONSTITUTIONNELLE D'INSTITUTIONS MUNICIPALES

L'établissement d'un bon système d'institutions municipales dans toutes ces provinces est un sujet d'une importance capitale. Une législation générale, qui régit les affaires privées de chaque paroisse, en plus des affaires communes du pays, détient un pouvoir que pas un seul corps ne devrait posséder, si démocratique, soit-il dans sa constitution. [...] Le vrai principe de limitation de pouvoir populaire, c'est de le répartir entre plusieurs députés différents, comme on l'a fait dans les États les plus libres et les plus stables de l'Union. Au lieu de confier au seul corps représentatif la perception et la distribution entières de tous les revenus d'un pays pour fins générales et locales, il faudrait confier à une administration locale le pouvoir d'imposer des taxes locales et de manipuler les fonds qui en proviennent. On espérait en vain d'un corps représentatif le sacrifice volontaire de ce pouvoir. L'établissement d'institutions municipales à travers tout le pays devrait faire partie de chaque constitution coloniale. [...]

#### D. L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGIE DES TERRES ET D'UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT

L'établissement d'un système sain et général pour la régie des terres et le peuplement des colonies est une partie nécessaire de tout système de gouvernement bon et durable. Le plan que je recommande à cette fin sera développé au long dans un rapport annexé en appendice.

### 2. Aux maux particuliers du Bas-Canada

Ces principes généraux, toutefois, s'appliquent seulement à ces changements de régime nécessaires pour remédier aux désordres communs à toutes les colonies de l'Amérique du Nord; mais ils ne peuvent pas du tout corriger les maux actuels du Bas-Canada, qui requièrent le remède le plus immédiat. Les funestes dissensions d'origines, qui sont la cause du dommage le plus étendu, s'aggraveraient au moment présent s'il survenait un changement qui donnerait à la majorité plus de pouvoir qu'elle n'en a possédé jusqu'ici. Tout plan par lequel on se proposerait d'assurer la tranquillité du gouvernement du Bas-Canada doit renfermer en lui-même les moyens de mettre fin à l'agitation des querelles nationales au sein de la législature, en établissant une fois pour toutes le caractère national de la province.

#### A. LE REMÈDE SOCIAL: LA LENTE ASSIMILATION DES CANADIENS FRANÇAIS

Je n'entretiens aucun doute au sujet du caractère national qui doit être donné au Bas-Canada: ce doit être celui de l'Empire britannique, celui de la majorité de la



population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui doit, à une époque prochaine, être prédominante sur tout le continent de l'Amérique du Nord. Sans opérer le changement ni trop rapidement ni trop rudement pour ne pas froisser les sentiments et ne pas sacrifier le bien-être de la génération actuelle, l'intention première et ferme du gouvernement britannique doit à l'avenir consister à établir dans la province une population anglaise avec les lois et la langue anglaises, et à ne confier le gouvernement de cette province qu'à une Assemblée décidément anglaise.

#### a. *Arguments contre l'assimilation*

On peut dire que c'est une mesure sévère pour un peuple conquis; que les Français au début composaient la population entière du Bas-Canada et qu'ils en constituaient encore la masse; que les Anglais sont de nouveaux venus, n'ayant aucun droit de réclamer la disparition de la nationalité d'un peuple au milieu duquel les ont attirés leurs aptitudes commerciales. On peut dire encore que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi apte à s'enrichir que celle qui les environne, ils sont par ailleurs un peuple aimable, vertueux et satisfait, possédant tout l'essentiel du confort matériel. On peut ajouter qu'on ne doit pas les mépriser ou les maltraiter, parce qu'ils cherchent à jouir de ce qu'ils ont sans partager l'esprit de lucre qui anime leurs voisins. Après tout, leur nationalité est un héritage. On ne doit pas les punir trop sévèrement parce qu'ils ont rêvé de maintenir sur les rives lointaines du Saint-Laurent et de transmettre à leur postérité la langue, les usages et les institutions de cette grande nation qui pendant deux siècles donna le

ton de la pensée au continent européen. Si les querelles des deux races sont irréconciliables, on peut rétorquer que la justice exige la soumission de la minorité à la suprématie des anciens et plus nombreux occupants de la province, et non que la minorité prétende forcer la majorité à prendre ses institutions et ses coutumes.

#### b. *Arguments en faveur de l'assimilation*

- Permettre le futur développement démographique et économique de l'Amérique du Nord britannique

Mais avant de décider laquelle des deux nations doit maintenant être placée en état de suprématie, il n'est que prudent de chercher laquelle des deux finira par prédominer à la fin; car, il n'est pas sage d'affirmer aujourd'hui ce qui demain, après une dure lutte, doit être renversé. Les prétentions des Canadiens français, à la position exclusive du Bas-Canada, fermeraient aux Anglais, déjà plus nombreux du Haut-Canada et des Cantons de l'Est, l'accès, par le grand canal naturel, de ce commerce qu'eux seuls ont créé et continuent encore. La maîtrise de l'embouchure du Saint-Laurent regarde non seulement ceux qui se sont établis jadis le long de l'étroite ligne qui le borde, mais encore tous ceux qui habitent maintenant et qui habiteront plus tard dans l'immense bassin du fleuve. Car, il ne faut pas regarder que le présent. La question est celle-ci; quelle race vraisemblablement convertira par la suite en un pays habitable et florissant la zone inculte qui couvre aujourd'hui les riches et vastes régions qui entourent les contrées comparativement petites et resserrées où vivent les Canadiens français?

Si cela doit s'accomplir dans les possessions britanniques, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, par quelque procédé plus rapide que la croissance natu-

relle de la population, ce doit être au moyen de l'immigration des Îles britanniques ou des États-Unis: ce sont les seuls pays qui fournissent les colons qui sont entrés ou entreront en grand nombre dans les Canadas. On ne peut empêcher l'immigration ni de passer par le Bas-Canada, ni même de s'y fixer. Tout l'intérieur des possessions britanniques doit avant longtemps se remplir d'une population anglaise, qui augmentera rapidement chaque année sa supériorité numérique sur les Français. Est-il juste que la prospérité de cette grande majorité et de cette vaste étendue du pays soit pour toujours, ou même pour un temps, entravée par l'obstacle artificiel que la civilisation et les lois rétrogrades d'une partie et d'une partie seulement du Bas-Canada élèveraient entre elles et l'océan? Peut-on supposer qu'une telle population anglaise se soumette jamais à un pareil sacrifice de ses intérêts?

•• Affermir la supériorité des Canadiens anglais du Bas-Canada

Je ne dois pas présumer, toutefois, qu'il soit possible que le gouvernement anglais n'adopte la politique d'entraver, ni de laisser entraver l'immigration anglaise au Bas-Canada, ni de paralyser ou de laisser paralyser l'emploi profitable des capitaux qui y sont déjà investis. Les Anglais détiennent déjà la majorité des plus grands biens du pays; ils ont pour eux l'incontestable supériorité de l'intelligence; ils ont la certitude que la colonisation du pays va leur donner la majorité démographique; ils appartiennent à la race qui détient le gouvernement impérial et qui domine sur le continent américain. Si nous les laissons maintenant en minorité, ils n'abandonneront jamais leur espoir de devenir une majorité par la suite; ils ne cesseront jamais de poursuivre le conflit actuel avec toute la fureur avec laquelle il fait rage aujourd'hui. Dans

un tel conflit, ils compteront sur la sympathie de leurs compatriotes d'Angleterre; si elle leur est refusée, ils se sentent très confiants de pouvoir éveiller celle de leurs voisins de même origine. Ils sentent que si le gouvernement britannique entend maintenir son autorité sur les Canadas, il ne doit compter que sur la seule population anglaise; que s'il délaisse ses possessions coloniales, elles deviendront nécessairement une partie de la grande Union qui y lancera rapidement ses essais de colons qui, par la force du nombre et de l'activité, domineront bientôt toute autre race.

Les Canadiens français, d'autre part, ne sont que le résidu d'une colonisation ancienne et ils sont et devront toujours être isolés au milieu d'un monde anglo-saxon. Quoiqu'il puisse arriver que le gouvernement établi au-dessus d'eux soit britannique ou américain, ils ne peuvent espérer aucunement pour leur nationalité. Ils ne peuvent se séparer de l'Empire britannique qu'en attendant que quelque cause générale de mécontentement les en détache, eux et les colonies environnantes, et les laisse partie d'une confédération anglaise, ou encore, s'ils en sont capables, en effectuant seuls une séparation pour se fondre à l'Union américaine ou maintenir pendant quelques années un simulacre misérable de faible indépendance, qui les exposerait plus que jamais à l'intrusion de la population environnante.

Je suis loin de désirer encourager indistinctement ces prétentions à la supériorité de la part d'aucune race en particulier. Mais tant que la plus grande partie de chaque région du continent américain ne sera ni défrichée, ni occupée, tant que les Anglais manifesteront une activité si constante et si marquée pour la colonisation, il faut penser qu'il n'y aura pas un coin quelconque de ce conti-

ment où cette race ne pénétrera pas et où elle ne prédominera pas, lorsqu'elle y aura pénétré. Ce n'est qu'une question de temps et de manière: il s'agit simplement de décider si le petit nombre de Français qui habitent présentement le Bas-Canada seront anglicisés sous un gouvernement qui peut les protéger; ou bien si l'on remettra à plus tard le procédé, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux, par suite de la violence de leurs rivaux, aient à subir l'ancêtrement d'une nationalité que sa survivance prolongée aura renforcée et aigrie.

... Assurer le bien-être des Canadiens eux-mêmes

Et cette nationalité canadienne-française, en est-elle une que nous devrions chercher à perpétuer pour le seul avantage de ce peuple, même si nous le pouvions? Je ne connais pas de distinctions nationales qui indiquent et entraînent une infériorité plus irrémédiable. La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais. Toute autre race que la race anglaise (j'applique ce mot à tous ceux qui parlent la langue anglaise) y apparaîtrait dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais.

### 1. Au profit de l'élite

Je le désire dans l'intérêt des classes instruites que les distinctions de langue et de manières tiennent séparées du vaste Empire auquel elles appartiennent. Au mieux, le sort du colon instruit et ambitieux n'offre aujourd'hui que peu d'espoir et peu de champs d'activité; mais le Canadien français est rejeté encore plus loin dans

l'ombre à cause d'une langue et des habitudes étrangères à celles du gouvernement impérial.

Un esprit d'exclusion a fermé les professions les plus élevées aux classes instruites des Canadiens français, plus peut-être qu'il n'était absolument nécessaire; mais il est impossible, même avec la plus grande libéralité, que le gouvernement britannique puisse donner à ceux qui parlent une langue étrangère une position égale au milieu de la concurrence générale de sa vaste population.

### 2. Au profit de la classe populaire

Je désire encore plus l'assimilation dans l'intérêt des classes inférieures. Leur aisance rudimentaire et égale se détériore vite sous la poussée de la population à l'intérieur des étroites limites dans lesquelles elles sont renfermées. Si ces gens essaient d'améliorer leur condition, en s'étendant sur le pays environnant, ils se trouveront nécessairement de plus en plus mêlés à une population anglaise; s'ils préférèrent demeurer sur place, ils deviendraient pour la plupart des manœuvres à l'emploi des capitalistes anglais. De toute façon, il semblerait que la grande masse des Canadiens français soit condamnée, jusqu'à un certain point, à occuper une position inférieure et à dépendre des Anglais pour se procurer un emploi. Les maux de la pauvreté et de la dépendance ne seraient que décuplés par un esprit de jalousie et de rancune nationales qui sépareraient la classe ouvrière de celle des possesseurs de la richesse et des employeurs.

### 3. En tenant compte de leur infériorité matérielle, actuelle et inéluctable

Je ne m'attarderai pas ici à décrire les effets de la manière de vivre et de la division de la propriété parmi

les Canadiens français, pas plus que leurs effets sur le bonheur du peuple. Pour l'instant, j'admettrai que ces choses leur procurent autant de bien-être que le prétendent leurs admirateurs. Mais bonnes ou mauvaises, le temps n'est plus où elles peuvent être mises en pratique.

Il ne reste pas assez de terres inoccupées dans cette partie du pays où les Anglais ne sont pas déjà établis, pour permettre à la population canadienne-française actuelle de posséder assez de fermes pour lui fournir, avec son système de culture, le confort qu'elle possède aujourd'hui. Aucune autre population ne s'est accrue davantage, simplement par les naissances, que les Canadiens français depuis la Conquête. À cette époque, on évaluait leur nombre à 60 000. Ce chiffre, on le suppose sept fois plus élevé maintenant. Il n'y a pas eu d'augmentation proportionnelle ni dans la mise en culture du sol, ni dans la production des terres déjà cultivées. On a en grande partie fait face à l'accroissement de la population par la simple subdivision répétée des propriétés. Dans un rapport d'un comité de l'Assemblée de 1826, que présidait M. Andrew Stuart, on dit que, depuis 1784, la population des seigneuries avait quadruplé, tandis que le nombre des bestiaux avait doublé seulement et que la quantité des terres en culture n'avait augmenté que d'un tiers. Les plaintes de détresse sont constantes. De tous côtés, on admet la détérioration des conditions de vie d'une grande partie de la population. Un peuple placé dans une pareille situation doit changer son mode de vie.

Si les Canadiens français veulent garder la même sorte d'existence agricole primitive, mais bien pourvue, ils ne le peuvent qu'à la condition de déménager dans les régions où les Anglais sont établis; ou bien s'ils s'accrochent à leur résidence actuelle, ils ne peuvent gagner leur

vie qu'en abandonnant leur présente occupation, pour travailler à gages sur des terres ou dans des entreprises commerciales appartenant à des capitalistes anglais. Mais aucun arrangement politique ne saurait perpétuer leur état actuel de propriétaires inactifs. Si les Canadiens français étaient mis à l'abri de l'affluence de toute autre population, en peu d'années leur condition serait semblable à celle des paysans les plus pauvres d'Irlande.

#### 4. En tenant compte de leur infériorité culturelle, actuelle et inéluctable

On ne peut guère concevoir de nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que celle des descendants des Français dans le Bas-Canada, du fait qu'ils ont conservé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature. La littérature d'Angleterre est écrite dans une langue qui n'est pas la leur et la seule littérature que leur langue leur rend familière est celle d'une nation dont ils ont été séparés par quatre-vingts ans de domination étrangère, et davantage par ces transformations que la Révolution française et ses suites ont opérées dans tout l'état politique, moral et social de la France. Toutefois, c'est de cette nation dont les séparent l'histoire récente, les mœurs et la mentalité que les Canadiens français dépendent complètement en ce qui concerne la presque totalité de l'instruction et les joies que procurent les livres. C'est de cette littérature entièrement étrangère, qui traite d'événements, d'idées et de mœurs tout à fait étrangers et inintelligibles pour eux, qu'ils doivent dépendre. La plupart de leurs journaux sont écrits par des natifs de France qui, ou bien sont venus chercher fortune au pays, ou bien y sont attirés par les chefs des partis pour sup-

pléer au manque de talents littéraires disponibles dans la presse politique. De la même manière, leur nationalité joue contre eux pour les priver des joies et de l'influence civilisatrice des arts. Bien qu'issue du peuple qui goûte généralement le plus l'art dramatique et qui l'a cultivé avec le plus de succès, et quoiqu'elle habite un continent où presque chaque ville, grande ou petite, possède un théâtre anglais, la population française du Bas-Canada, isolée de tout peuple qui parle sa langue, ne peut subventionner un théâtre national.

En vérité, je serais étonné si, dans les circonstances, les plus réfléchis des Canadiens français entretenaient à présent l'espoir de continuer à préserver leur nationalité. Quels que soient leurs efforts, il est évident que le processus d'assimilation aux usages anglais est déjà commencé. La langue anglaise gagne du terrain comme elle le fera naturellement la langue des riches et des employeurs. Il apparut, par quelques-unes des rares réponses que reçut le commissaire de l'Enquête sur l'Instruction, qu'il y a environ, à Québec, dix fois plus d'enfants français qui apprennent l'anglais que d'enfants anglais qui apprennent le français. Il doit s'écouler beaucoup de temps, bien entendu, avant que le changement de langue puisse s'étendre à tout un peuple. La justice et la saine politique l'une comme l'autre demandent que tant que le peuple continuera à faire usage de la langue française, le gouvernement ne prenne pas, pour lui imposer la langue anglaise, des moyens qui, de fait, priveraient la grande masse du peuple de la protection des lois.

.... Assurer à la population anglaise le contrôle politique du Bas-Canada

Mais je répète qu'il faudrait entreprendre immédiatement de changer le caractère de la province, et pour-

suivre cette fin avec vigueur, mais non sans ménagement; je réaffirme aussi que le premier objectif de tout plan qui sera adopté pour le gouvernement futur du Bas-Canada doit être d'en faire une province anglaise et qu'à cet effet il doit voir à ce que l'influence dominante ne soit jamais de nouveau placée en d'autres mains que celles d'une population anglaise. En vérité, c'est une nécessité évidente à l'heure actuelle. Dans l'état d'esprit où se trouve la population canadienne-française, état que j'ai décrit comme étant non seulement maintenant, mais pouvant aussi vraisemblablement durer longtemps, lui confier l'entière autorité de cette province ne serait de fait que faciliter la rébellion. Le Bas-Canada doit être gouverné maintenant, comme il doit l'être à l'avenir, par une population anglaise. Ainsi la politique que les exigences de l'heure nous imposent est conforme à celle que suggère une perspective du progrès éventuel et durable de la province.

### c. Moyens préconisés par Durham

La plupart des plans qui ont été proposés pour le gouvernement futur du Bas-Canada suggèrent, soit comme mesure permanente, soit comme mesure temporaire et transitoire, que le gouvernement de cette province soit constitué sur une base tout à fait despotique ou sur une base qui le mettrait entièrement entre les mains de la minorité britannique. On propose de placer l'autorité législative entre les mains d'un Gouverneur entouré d'un conseil composé des chefs du parti britannique ou bien d'imaginer encore quelque système de représentation permettant, tout en maintenant les formes représentatives,

de priver la majorité de toute voix dans la régie de ses propres affaires.

- Rejet de tout régime arbitraire ou non démocratique pour les raisons suivantes

### 1. Désapprobation unanime des Américains

On ne pourra jamais maintenir longtemps un pareil gouvernement absolu dans une partie quelconque de l'Amérique du Nord, sans éveiller aux États-Unis un ressentiment unanime contre un pouvoir dont l'existence serait assurée par des moyens aussi odieux au peuple. [...]

### 2. Expérience constitutionnelle des Canadiens des deux nations

L'influence d'une telle opinion agirait non seulement avec beaucoup de force sur toute la population française et maintiendrait chez elle la conscience d'une injustice et la volonté de résister au gouvernement, mais provoquerait encore un mécontentement tout aussi profond chez les Anglais. Dans leur état actuel d'irritation, ces derniers pourraient tolérer quelque temps une solution qui leur permettrait de triompher des Français, mais j'ai très mal compris leur caractère s'ils supportaient longtemps un gouvernement dans lequel ils ne posséderaient aucune voix directe. [...]

### 3. Défauts essentiels et caractère inévitablement temporaire d'un tel régime

L'expérience que nous avons eue d'un gouvernement irresponsable envers le peuple dans ces colonies ne nous donne pas le droit de croire qu'il serait bien administré. [...]

Mais la grande objection à tout gouvernement de type absolu est qu'il doit être évidemment d'une nature temporaire. [...] Il serait alors dépourvu de cette stabilité qui est une condition essentielle de gouvernement, aux époques de désordre. Il y a tout lieu de croire qu'un gouvernement ouvertement irresponsable serait le plus faible qui puisse être imaginé. [...]

### 4. Critiques éventuelles de l'opinion publique mondiale

Quant à chacun de ces plans qui proposent de transformer la minorité anglaise en majorité électorale au moyen d'un mode de scrutin bizarre et nouveau ou par des divisions injustes du pays, je ne dirai que ceci: s'il faut priver les Canadiens du gouvernement représentatif, mieux vaut le faire franchement plutôt que de chercher à établir un régime permanent de gouvernement sur une base que le monde entier regarderait comme une simple fraude électorale. Ce n'est pas en Amérique du Nord qu'on peut tromper les gens sur une fausse apparence de gouvernement représentatif ou qu'on peut les persuader qu'ils sont mis en minorité lorsque, de fait, ils perdent leur droit de vote.

- Proposition en faveur d'une mise en minorité graduelle, comme les Américains sont alors en train de le faire en Louisiane

La seule force capable de vaincre le mécontentement actuel et par la suite d'effacer la nationalité canadienne-française, est celle d'une majorité numérique d'une population anglaise et loyale. Le seul gouvernement stable sera celui qui jouira de plus d'appuis populaires qu'aucun de ceux qui ont existé jusqu'à ce jour dans les